

EDITO

Adhérer, militer

La question de l'adhésion et du militantisme sera à l'ordre du jour du congrès national du SNJ, du 9 au 12 octobre à Angers (voir page 4), à la demande, notamment, du SNJ Ile-de-France. Le SNJ ouvre-t-il suffisamment ses portes ? Quelle(s) image(s) renvoie-t-il ? Pourquoi le salarié adhère-t-il ou non ? Et l'adhérent, pourquoi et à quelles conditions accepte-t-il de prendre des responsabilités dans l'entreprise (DS, DP, CE, CHSCT...) ? Et encore, pourquoi hésite-t-il à intégrer les instances régionales et nationales du syndicat ? Soyons « transparents » (c'est à la mode) : si le SNJ reste de loin le premier syndicat de journalistes, depuis quelques années votre syndicat, en Ile-de-France, perd des adhérents. Pourquoi ? D'abord, c'est dans la région capitale, où exercent la moitié des journalistes français, que l'éclatement de la profession et la diversité des modes d'exercice sont les plus marqués, que le lien avec l'entreprise (terrain privilégié de la syndicalisation) est le plus lâche. Et que l'accélération de la précarisation de notre métier se fait pleinement ressentir. Mais le SNJ doit aussi remettre en cause son discours et sa pratique. Syndicat autonome, non confédéré et donc libre de toute référence partisane et/ou idéologique, constitué de journalistes en exercice qui militent bénévolement, il est le mieux à même de démentir ce sévère diagnostic : « *Le discours des syndicalistes ressemble désormais à celui des politiques, fait de formules générales, et donne l'impression qu'ils ne connaissent plus les salariés au nom desquels ils négocient.* »⁽¹⁾ Comment faire ? Rendez-vous au congrès !

Eric Marquis

Secrétaire général du SNJ Ile-de-France
emarquis@snj.fr

(1) *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*, par Dominique Andolfatto, Dominique Labbé (Gallimard/Le Débat, 2009).

SNJ

SYNDICAT NATIONAL
DES JOURNALISTES

INFO

L 761 - 2

N° 124 – septembre-octobre 2013 – 2 euros

Poches profondes

Des groupes de presse cèdent à bas prix leurs journaux papiers à des entrepreneurs dont les objectifs, en termes d'information de qualité, sont incertains.

L'agonie de la presse imprimée s'accélère. Aux Etats-Unis, le *New York Times* a vendu le *Boston Globe* vingt-cinq fois moins cher qu'il ne l'avait acheté. Les Graham, propriétaires du *Washington Post* depuis quatre-vingts ans, l'ont cédé à Jeff Bezos, patron d'Amazon, pour un prix modique. Réactions en France : « *Qui prétend que la presse ne peut pas rapporter ?* » (*lemonde.fr*, 5 août), « *La presse, un investissement d'avenir* » (*Une de Libération*, 7 août)... On ne sait s'il faut rire ou pleurer de ce déni de réalité. En France, Springer met en vente une partie de ses titres papier grand public ; Lagardère, trois périodiques de son pôle Art de vivre ; Alain Weill, sa presse imprimée (lire p. 2)... Les vendeurs « cherchent à se recentrer sur leurs activités les plus rentables, tandis que les acheteurs [reprennent] à bas prix des marques existantes dont le potentiel est sous-exploité » (*lefigaro.fr*, 15 juillet 2013).

Problème : si l'imprimé est voué à disparaître, le numérique n'a pas encore trouvé le moyen d'être rentable. Qui d'autre que de (très) grosses fortunes peut aujourd'hui se risquer à investir ? Les repreneurs du *Washington Post* ou du *Boston Globe* ont annoncé vouloir « redéployer » et « diversifier » l'activité⁽¹⁾. Certes, « *il faut des poches profondes*

pour financer aujourd'hui le journalisme de qualité »⁽²⁾. Mais est-ce vraiment l'objectif ? Si les très très riches sont disposés à financer, c'est pour faire passer leurs idées ou défendre leurs intérêts. La qualité de l'information y trouvera-t-elle son compte ?

Les décideurs sont aveugles, estime Erwann Gaucher⁽³⁾, car ce sont en grande majorité des « *fétichistes du papier* ». « *Ils en connaissent le fonctionnement, les coulisses, les acteurs.* » Résultat : on crée « *plus ou moins volontairement un monde médiatique à deux vitesses : le numérique pour les masses, le papier pour les élites* ». Dit autrement, dès 2009, par Bernard Poulet⁽⁴⁾ : « *d'un côté une information de qualité pour les gens prêts à la payer plus cher qu'aujourd'hui, de l'autre une information rapide et superficielle pour l'immense majorité des gens* ». Et les journalistes, ont-ils pris la mesure de ces (r)évolutions ?
E.M.

(1) *Libération*, 7 août 2013. Lire Farhad Manjoo, « Avec Jeff Bezos, est-ce que Zorro est arrivé ? », *slate.fr*, 7 août 2013.

(2) Rick Rockwell, enseignant à l'école de communication de l'American University de Washington, *Libération*, 7 août 2013.

(3) erwanngaucher.com

(4) Bernard Poulet, *La Fin des journaux*, ed. Le Débat-Gallimard, 2009. cf. *Le Journaliste* n°291-292. Voir aussi « Diffuser moins pour gagner plus », *Le Journaliste* n°308.

Prisma au régime sec

Restrictions drastiques au pôle Cuisine de Prisma Média. La direction arrête trois titres sur quatre, supprime neuf postes de journalistes sur 22. Elle a annoncé qu'elle reclasifierait ces journalistes, ou indemniserait ceux qui voudraient partir de quatre mois en plus de leur indemnité légale de licenciement. Mais elle veut conditionner le licenciement des journalistes pigistes à un certain montant de salaire. Les élus SNJ ont recensé et contacté 50 pigistes et veilleront à ce que ni eux ni les CDD ne soient discriminés. Les motifs de ces restrictions : des résultats négatifs sur le pôle en 2012, pôle pour lequel il n'a jamais élaboré une stratégie cohérente de développement, jamais développé de site web digne de ce nom. Cette mauvaise gestion, ce sont les salariés qui la paient aujourd'hui.

Relaxnews : Le SNJ emporte tous les sièges journalistes

La ténacité des représentants SNJ a permis, dès la négociation du protocole électoral, d'obtenir la reconnaissance de l'unité économique et sociale entre Relaxnews et sa filiale Relaxevents. Il leur a fallu aller jusqu'à la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour obtenir de la direction un collège journaliste. La forte mobilisation des salariés, notamment des nombreux journalistes pigistes, a permis leur élection dès le premier tour, avec 100 % de représentativité dans le collège journaliste. Les élus mèneront leur combat pour défendre l'emploi et les conditions de travail, limiter les recours aux CDD d'usage, revaloriser les salaires et particulièrement le tarif des piges, gelé depuis des années.

Prochaine formation SNJ

Stage CE

du 13 au 15 novembre
pour les élus et représentants
syndicaux SNJ au CE

Le stage aura lieu au siège du SNJ,
33 rue du Louvre

Renseignements : www.snj.fr

Alain Weill en finit avec ses magazines papier

En annonçant la vente de ses deux derniers titres papier, Alain Weill, patron de NextRadioTV, enterre définitivement les restes du groupe Test, racheté 80 millions d'euros en 2007.

Alain Weill aura mis seulement six ans pour arriver à ses fins. En avril 2007, le fondateur de NextRadioTV rachetait le groupe Test, alors géant de la presse informatique, pour sa « pépite », son site web, 01net. Fin juin 2013, ayant entre-temps fermé une dizaine de titres, il a annoncé, lors d'un comité d'entreprise ordinaire, la vente de ses deux derniers magazines papier, *01Business* et *01net*, à l'ancien directeur général de NextRadioTV, Marc Laufer. Ce dernier, qui avait déjà acheté les titres du pôle Electronique du groupe, fin 2011, s'est fait une spécialité de racheter des journaux périlicant ou à l'abandon pour les relancer en réduisant les coûts de structure au plus juste.

Après plusieurs changements de nom, *01Business* a été relancé récemment en bimensuel destiné aux professionnels de

l'informatique et aux décideurs des entreprises. Quant au bimensuel *01net*, fruit de la fusion douloureuse, en avril 2013, de *Micro Hebdo* et du mensuel *L'Ordinateur Individuel*, il s'adresse au grand public.

Du flou sur web et bimedia

Si la vente a été présentée comme effective par Alain Weill dans sa communication extérieure, de nombreuses questions demeurent sur le fonctionnement des titres dans la structure de Marc Laufer, mais également en relation avec les équipes web ou bimédia de Next Interactive Media (NIM), qui collaborent aux deux titres, mais ne sont pas vendues au repreneur. Des interrogations auxquelles les élus SNJ au CE de la nouvelle UES (unité économique et sociale) Next, à laquelle appartient NIM, entendent bien obtenir des réponses avant de rendre un avis.

WKF liquide son pôle santé

Pour un euro, Wolters Kluwer France se défait de 250 salariés, peu rassurés par le flou du projet des repreneurs.

Le groupe Wolters Kluwer France (WKF) est en train de finaliser la vente de son pôle santé, prévue le 30 septembre. Ce département publie seize revues professionnelles, comme *Le Moniteur des pharmacies*, *L'Infirmière magazine*, *La Semaine vétérinaire*, *Clinic* ou *Les Nouvelles dermatologiques*, et des dizaines d'ouvrages. Activités auxquelles s'ajoutent des salons et des formations. Sur 800 salariés au sein de WKF, 250 sont concernés par la cession. Les acquéreurs, Alexis Caude et Charles-Henri Rosignol, qui ont créé une société baptisée Newsmed, s'emparent des publications du pôle Santé pour la somme symbolique d'un euro. Dès la publicité de la cession par WKF, en décembre 2012, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) d'une quarantaine de postes « au moins » a été annoncé comme devant être réalisé au sein de Newsmed. Le projet apparaît flou.

Des « développements vers le numérique et le digital » ont été évoqués pour les publications destinées aux pharmaciens et vétérinaires. L'inconnu demeure pour celles dédiées aux infirmiers et dentistes.

Le CE va en appel

Estimant ne pas avoir obtenu une information loyale et sérieuse, le comité d'entreprise (CE) de WKF a engagé une action en justice, mais n'a rien obtenu du juge du tribunal de Nanterre mi-juillet. Les élus ont décidé de faire appel. Cela n'empêchera pas la cession de se faire, un CE ne pouvant s'opposer à une telle décision. En tout cas, les élus ont tout fait pour ralentir la réalisation de cette cession à deux repreneurs privilégiant les économies de coûts, notamment en terme d'effectif. Une stratégie qui risque de se révéler peu compatible avec la qualité de l'information et le respect du Code du travail.

Le droit individuel à la formation (DIF)

Tout salarié peut bénéficier, à son initiative, d'une formation continue. Pourtant peu d'entre eux font valoir ce droit.

Le DIF (droit individuel à la formation) est à la disposition de tout salarié. Encore faut-il faire une demande si vous souhaitez en bénéficier. Selon le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), moins de 6% des salariés ont suivi des formations dans ce cadre. On ne connaît pas le nombre de refus opposés par les employeurs.

Tout salarié à temps plein ayant au moins un an d'ancienneté (sauf contrat en alternance) accumule chaque année vingt heures de DIF. La durée est proratisée pour les salariés à temps partiel ou en CDD. Avec un plafond pour tous à 120 heures. Chaque année, l'employeur doit informer chacun de ses salariés par écrit sur le niveau de son compteur DIF. Les heures peuvent être utilisées, à l'initiative du salarié mais avec l'accord de l'employeur, pour toute action de formation continue notamment celles permettant l'acquisition, l'entretien ou le développement des compétences.

Vous devez adresser votre demande à votre direction ou au service formation de votre entreprise, par recommandé ou remise en mains propres, en précisant l'organisme, les dates et le coût de la formation. L'employeur dispose d'un mois pour répondre, l'absence de réponse de sa part valant acceptation. Les formations

se déroulent normalement hors du temps de travail, avec versement par l'entreprise d'une allocation horaire égale à la moitié du salaire horaire net du salarié. Certains employeurs préfèrent cependant que la formation au titre du DIF se déroule pendant le temps de travail, pour éviter d'avoir à payer cette allocation... tout en omettant de remplacer le salarié en formation. Les frais pédagogiques sont à la charge de l'employeur.

En cas de refus sur deux années consécutives, vous devez vous adresser directement à l'Afdas, cet organisme paritaire pour la formation auquel adhèrent les entreprises de presse et de l'audiovisuel.

En cas de départ de l'entreprise

Si vous démissionnez, vous pouvez demander à bénéficier de vos heures de DIF, mais l'action doit être engagée avant la fin du préavis. Si vous êtes licencié, sauf pour faute lourde (c'est-à-dire avec l'intention de nuire à l'entreprise), vous pouvez faire valoir votre droit avant la fin du préavis et obtenir le financement d'une formation auprès de l'Afdas. Si vous partez en retraite, vous perdez vos heures. La récente loi dite de sécurisation de l'emploi prévoit la création d'un compte personnel de formation qui, à terme, pourrait se substituer au DIF.

Prévention des risques psychosociaux à Sophia Publications

Un accord a été signé le 25 juillet 2013, à l'initiative du SNJ, à Sophia Publications (*Historia, La Recherche, Le magazine littéraire* etc.). La direction de l'entreprise s'engage, notamment, à mettre en place une formation d'au moins deux jours, qui concernera ces risques, leur prévention et leur gestion. La formation s'adressera aux membres du CHSCT, aux salariés de la DRH et à un membre au moins de la délégation unique du personnel. La DRH effectuera, tous les six mois, l'analyse des prises de congés et de RTT et celle des arrêts de travail. Elle en présentera la synthèse devant le CHSCT, service par service en ce qui concerne congés et RTT.

Les journalistes formateurs du CFPJ doivent être salariés !

Mauvaise rentrée pour Marie Ducastel, présidente du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes. La direction caressait depuis un an le projet de dé-salarier ses formateurs. Une lettre de l'inspection du travail est venue lui rappeler sans ambiguïté ses obligations : les formateurs doivent être payés en salaires. L'inspection du travail valide ainsi la mobilisation des formateurs, de l'action syndicale du SNJ et des délégués syndicaux SNJ et CGT et met en garde le CFPJ contre le risque de qualification de travail dissimulé par dissimulation d'emplois salariés. Dissimulation qui lui ferait encourir de lourdes peines, tant civiles que pénales.

Beau score du SNJ à Télérama

Sept candidats SNJ ont été élus, le 14 juin, au premier tour de l'élection de la délégation unique du personnel de *Télérama*, où il faisait liste commune avec la CFDT (1 siège). Avec sept sièges sur dix, le SNJ bénéficie d'une représentativité de 70 % dans le collège journaliste de l'entreprise. Au bilan de la section SNJ : la résorption d'emplois précaires, des augmentations de 3% pour les plus bas salaires. A son programme : l'égalité professionnelle, la renégociation de l'accord de participation, la revalorisation des piges, la reconnaissance des métiers, notamment celui de photographe.

DIF et piges

Pour leur DIF, les journalistes pigistes de presse écrite, agences et presse en ligne titulaires de la carte professionnelle doivent s'adresser directement à l'Afdas, qui mutualise les fonds de formation collectés auprès des entreprises concernées. L'organisme prend en charge frais pédagogiques, allocation et éventuels frais de transport et d'hébergement. Les pigistes de presse non encartés doivent faire calculer leurs droits par leurs employeurs, avec l'aide des représentants SNJ. Idem pour les journalistes pigistes de l'audiovisuel, puisque les demandes intersyndicales pour un accord les concernant se heurtent au mutisme des organisations patronales de la branche.

Afdas Ile-de-France : 66, rue Stendhal, 75020 Paris ; tél. 01 44 78 39 39 ; mail www.afdas.com.

La direction du Monde veut supprimer 16 jours de RTT

Les dirigeants du quotidien du soir voudraient signer un nouveau pacte social. Leurs premières propositions ont été rejetées.

Les représentants des journalistes du *Monde* et du *Monde Interactif* discutent depuis des mois avec la direction sur le rapprochement des statuts entre les rédactions papier et numérique. Nous approchons d'un accord sur une grille de salaires commune, lorsque la direction a sorti un projet d'amélioration de nos conditions de travail comportant la suppression de 16 jours de RTT ! Sa thèse : nous n'arrivons pas à prendre tous nos jours de repos (53 de congés + 21 de RTT) parce que nous sommes obligés de travailler comme des fous pour compenser le manque de

bras résultant de cet excès de repos ! Nous avons répondu que la rédaction avait un rythme infernal en raison des horaires excessifs (7 heures-19 heures pour certains), du manque d'effectifs et de la multiplication des tâches et des suppléments. Que la direction commence par respecter le code du travail et par expliquer ses projets organisationnels et éditoriaux. Et nous serions disposés à discuter du temps de travail dans le cadre d'une réorganisation négociée. En l'état, le projet de suppression de 16 jours de RTT pour le quotidien et d'aug-

mentation de 6 jours de travail par an pour le numérique relevait de la provocation, et l'intersyndicale SNJ-CFDT-SNJ CGT-InfoCom CGT a décidé de suspendre sa participation aux discussions, position approuvée par 95 % des votants lors d'un vote à bulletin secret.

Des compensations financières

S'appuyant sur la baisse des ventes, la direction a proposé finalement un accord de méthode qui déboucherait sur un nouveau pacte social. Elle a retiré tout chiffre d'augmentation du temps de travail et accepté de faire figurer, parmi les sujets à aborder, une compensation financière. L'intersyndicale a donc accepté de signer cet accord de méthode, qui nous donne jusqu'à la fin d'avril 2014 pour parvenir éventuellement à un accord définitif. Nous sommes bien décidés à profiter de l'occasion pour contraindre la direction à parler aussi de la précarité – notamment chez les secrétaires de rédaction – que l'absence d'organisation et la multiplication des nouveaux supports rendent encore plus insupportable.

Alain Faujas

VIE DE NOTRE SECTION

Le congrès : un moment fort du SNJ !

Le SNJ tiendra son congrès national du 9 au 12 octobre à Angers. C'est un moment très important de la vie du syndicat : il y fait le bilan de son action passée et, pour l'avenir, définit ses orientations et sa stratégie. De plus, c'est une occasion unique d'échanger et de s'enrichir de l'expérience d'autres militants, dans une ambiance conviviale.

Au programme des travaux (outre les rapports d'activité et financier du Bureau national), six commissions : Déontologie, Formation, PRPS (prévention des risques psychosociaux), Multimédia, Retraite, Action anti-précarité. Et un débat en plénière sur adhésion et militantisme.

Cette année, ce sera aussi un congrès « électif », c'est-à-dire que le SNJ y renouvellera ses instances : Comité national (CN, le « parlement » du syndi-

cat) et Bureau national (BN, l'exécutif). Il est important que les militants d'Ile-de-France soient suffisamment représentés au Congrès et dans les instances nationales du syndicat, notamment pour que soient pris en compte les problèmes spécifiques des journalistes en Ile-de-France, où sont particulièrement présents des formes de presse et des modes d'exercice absents ou très minoritaires ailleurs dans le pays.

La Convention collective prévoit qu'« en vue de leur participation aux travaux paritaires et syndicaux de la profession à l'échelon national, les journalistes professionnels ou assimilés astreints à un horaire obtiendront de leur entreprise les autorisations et le temps nécessaires ».

Ceux qui ne se sont pas inscrits cette année en trouveront des échos dans le prochain *SNJ Info*.

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACCUEIL ACTION SYNDICALE :

le jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30

EMPLOI sur place et par téléphone :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

JURIDIQUE : le mercredi,

par téléphone de 10 h 30 à 12 h

et sur place de 14 h à 16 h

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de-France

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Site : www.snj.fr

Blog : <http://snj-paris-idf.org>

Mail : idf@snj.fr

Directeur de la publication :

Anthony Bellanger

Rédacteur en chef : Eric Bissenger

ISSN : 0996-5548

L'action syndicale du SNJ Ile-de-France

Un lecteur s'est étonné de la place toute menue que tenait l'action syndicale dans le « camembert » des comptes de notre section (*SNJ Info* 123, page 4). Bien entendu, toute l'action de notre syndicat est... syndicale. Mais nous avons pris l'habitude (à tort) d'utiliser ces deux mots pour désigner notre action en entreprises, autrement dit celle des élus et représentants syndicaux, ainsi que la permanence qui accueille, conseille et renseigne chaque jeudi soir ces militants, et ceux qui veulent le devenir. Les frais, hormis ceux pris en charge par l'employeur ou le CE, sont en majorité à la charge du national. Restent sur le budget de notre section des locations de salles, envoi de courriers etc. – qui représentent le 1,4 % d'« action syndicale ».